

Conférence générale

GC(57)/6
2 août 2013

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-septième session ordinaire

Point 23 de l'ordre du jour provisoire
(GC(57)/1 et Add.1)

Amendement de l'article VI du Statut

Rapport du Directeur général

1. Le 1^{er} octobre 1999, à sa 43^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/19, un amendement de l'article VI du Statut de l'Agence et a demandé instamment à tous les États Membres de l'Agence de l'accepter dès que possible. Comme la Conférence générale l'a demandé dans cette résolution, le Secrétariat a présenté un rapport publié sous la cote GC(45)/INF/7 à la 45^e session ordinaire sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement.

2. En réponse à des demandes réitérées de la Conférence générale, le Directeur général lui a soumis d'autres rapports sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de cet amendement à ses 47^e, 49^e, 50^e, 51^e, 53^e et 55^e sessions ordinaires (documents GC(47)/INF/5, GC(49)/3, GC(50)/7, GC(51)/7, GC(53)/10 et Mod.1 et GC(55)/9). À sa 55^e session ordinaire, dans sa décision GC(55)/DEC/12, la Conférence générale a de nouveau encouragé « tous les États Membres qui ne [l'avaient] pas encore fait à accepter l'amendement le plus rapidement possible conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ». Dans cette décision, elle a aussi pris note du rapport et a prié le Directeur général de lui faire rapport, à sa 57^e session ordinaire, sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur de l'amendement.

3. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

Progrès enregistrés en ce qui concerne l'entrée en vigueur

4. En vertu de l'article XVIII C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 106 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il entre en vigueur. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de la 55^e session ordinaire, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire que quatre nouveaux États Membres avaient accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc de cinquante-cinq.

5. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire à la date du présent document est jointe en annexe.

**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE VI
DU STATUT DE L'AIEA
(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)**

Au 24 juillet 2013

État Membre	Date d'acceptation
1. Afghanistan	20 octobre 2004
2. Afrique du Sud	15 septembre 2011
3. Albanie	26 septembre 2008
4. Algérie	13 juin 2001
5. Allemagne	20 septembre 2001
6. Argentine	29 mai 2002
7. Autriche	3 novembre 2006
8. Bélarus	16 mars 2001
9. Brésil	29 novembre 2007
10. Bulgarie	17 juillet 2003
11. Canada	15 septembre 2000
12. Chypre	9 février 2012
13. Corée, République de	11 février 2000
14. Croatie	3 novembre 2000
15. Danemark	17 août 2010
16. El Salvador	10 mars 2005
17. Espagne	14 octobre 2004
18. Estonie	17 novembre 2009
19. Éthiopie	2 novembre 2004
20. Finlande	22 avril 2002
21. France	2 mai 2001
22. Grèce	15 juin 2001
23. Hongrie	18 octobre 2004
24. Irlande	29 novembre 2000
25. Islande	4 avril 2007
26. Italie	3 décembre 2002

27. Japon	31 mai 2000
28. Lettonie	8 décembre 2004
29. Libye	7 mai 2007
30. Liechtenstein	30 octobre 2000
31. Lituanie	6 décembre 2001
32. Luxembourg	14 septembre 2001
33. Malte	30 décembre 1999
34. Maroc	7 mars 2000
35. Mexique	15 avril 2003
36. Monaco	11 avril 2001
37. Myanmar	7 mai 2001
38. Norvège	9 janvier 2007
39. Pakistan	20 juin 2000
40. Panama	25 août 2004
41. Pays-Bas	12 mars 2002
42. Pérou	14 octobre 2004
43. Pologne	20 décembre 2001
44. République tchèque	9 avril 2002
45. Roumanie	26 juin 2001
46. Royaume-Uni	2 janvier 2001
47. Saint-Siège	2 février 2001
48. Slovaquie	29 octobre 2002
49. Slovénie	3 avril 2000
50. Suède	13 juillet 2001
51. Suisse	24 août 2000
52. Tunisie	3 mai 2010
53. Turquie	11 janvier 2006
54. Ukraine	12 février 2003
55. Uruguay	12 septembre 2012